

Septembre 2019

KUNSTTHERAPIE NACHRICHTEN



Chères et chers art-thérapeutes - bonjour !

Ce numéro de Kunsttherapie Nachrichten contient les dernières informations importantes sur le thème „Assurances maladie et art-thérapeutes“ ainsi qu'un hommage à Madeleine Rhyner.

Avant les vacances d'été, un courrier de l'assurance maladie SWICA venait aux thérapeutes la possibilité de s'inscrire sur leur liste via un login personnel et de bénéficier ainsi des offres de fournisseurs de logiciels vendant des programmes pour la gestion de cabinet (p. ex. pour le tarif 590). Les thérapeutes qui décident de proposer des réservations en ligne peuvent alors, et c'est là que réside l'attrait de cette offre, facturer directement leurs prestations à la SWICA (tiers payant = la facture de l'art-thérapeute va directement à la caisse maladie et non à la clientèle).

Cette lettre pouvait également donner l'impression qu'il fallait s'enregistrer avec le nouveau login pour rester sur la liste des thérapeutes de SWICA, ce qui n'est pas le cas.

Oda ARTECURA considère que de telles offres sont très problématiques car les intérêts commerciaux des fournisseurs de logiciels y rejoignent l'intérêt des assureurs pour la collecte de données. Elles incitent les thérapeutes à accepter d'être plus étroitement liés aux assureurs.


Cette vision va à l'encontre de l'engagement conjoint pris lors de la table ronde par les organisations professionnelles (CAMsuisse) et les assurances de professionnaliser le secteur. De plus, elle tente de transférer une solution adaptée aux prestataires de services, tels que les salons de coiffure ou le secteur du bien-être, au traitement des patients. Les avantages proposés comme la facturation au „tiers payant“ ne devraient pas être liés aux intérêts commerciaux d'un tiers mais mis au service de la professionnalisation.

L'Oda ARTECURA recommande donc à tous les membres des associations professionnelles de ne pas répondre à de telles offres. L'admission sur la liste des thérapeutes des assureurs se fait toujours par la reconnaissance par un organisme d'enregistrement comme le RME. L'introduction de logs supplémentaires et l'apparente obligation de

s'inscrire à nouveau auprès de chaque assurance contredit les objectifs communs et les accords entre CAMsuisse et les assureurs maladi.

Le problème est l'imbrication des intérêts des assureurs maladie et des fournisseurs de logiciels avec l'obligation de réserver en ligne.

Le formulaire pdf pour le tarif 590 n'étant pris en charge que jusqu'en 2021, vous devrez en tant que thérapeute passer à un logiciel de facturation au plus tard à ce moment. Si vous n'utilisez pas encore un tel produit, attendez que les autorités d'enregistrement fournissent un logiciel gratuit qui corresponde aux besoins des petits cabinets. Afin de défendre les intérêts des membres de nos associations professionnelles, Oda ARTECURA discute de cette question depuis un certain temps et vient d'obtenir le résultat suivant : le RME mettra un logiciel gratuit à disposition des thérapeutes et les en informera prochainement par le biais d'un bulletin d'information.

Bien entendu, c'est à vous de décider en fonction des informations précédentes si vous souhaitez commercialiser votre offre sur des plateformes telles que sanasearch.ch. ou non. 

Hommage à Madelein Rhyner

En juillet 2019, Madeleine Rhyner nous a quitté. Madeleine Rhyner a façonné la scène de l'art-thérapie depuis des décennies, que ce soit en tant que responsable de la formation en thérapie du mouvement et de la danse, membre du conseil d'administration de l'iac, membre du conseil de l'association scolaire AIFA, enseignante engagée ou tisseuse de lien. Par-dessus tout, nous nous souviendrons de son humanité et de sa capacité à parvenir à un consensus.

Madeleine - Tu resteras dans nos coeurs, merci beaucoup pour tout ! 

Bien cordialement

pour le comité et la commission d'assurance qualité

Susanne Bärlocher